

Compte-rendu du CHS-CT du 16 octobre 2014

Les procès verbaux des réunions des 13 mai 2014 et 9 septembre 2014 ont été approuvés à l'unanimité.

Compte rendu des visites de l'ISST

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a visité les locaux des allées Mortarieu. Il a relevé de nombreuses anomalies en matière de sécurité incendie. Au-delà des problèmes habituellement signalés de multiprises ou de cafetières, on retrouve des défauts de compartimentage ou de calfeutrement des locaux comportant un risque particulier. Il s'agit notamment des locaux archives, des locaux techniques ou des circulations dans lesquelles sont installés les photocopieurs. De plus, les plans d'évacuation ne comportent pas les mentions des personnes à contacter, les issues de secours ne semblent pas toutes accessibles ou utilisables de façon simple et des consignes écrites doivent être diffusées.

Concernant les risques de chutes, on retrouve encore les câbles au sol mais sont aussi relevés la nécessité d'installer un garde corps dans l'escalier qui permet l'accès au sous-sol ainsi qu'un défaut de conformité du garde corps installé en toiture.

Concernant les travaux à risque effectué par les agents de service, notamment lors de l'utilisation d'outillages, des consignes écrites doivent être fournies.

Un long débat s'en est suivi concernant la qualification des locaux à risque (comportant un photocopieur). La direction estime en effet que l'ISST qualifie de façon erronée certains locaux. Au delà de la question des contraintes liées aux locaux eux-mêmes ou au budget, remettre en question l'expertise de l'ISST paraît déplacé. En effet, pour FORCE OUVRIERE, le risque existe tant les volumes de papier stockés dans ces locaux sont importants. Il semble indispensable, à défaut de pouvoir créer des locaux spécifiques, de trouver des solutions pour réduire le risque.

Examen des cahiers hygiène et sécurité

L'Assistant de Prévention (AP) nous a ensuite présenté les observations relevées sur les registres hygiène et sécurité de l'ensemble des postes du département.

- Castelsarrasin : Demande d'un nettoyage en profondeur des moquettes.
- Valence d'Agen : Problème de luminosité récurrent
- Grisolles : Accès difficile voire impossible au système d'ouverture des fenêtres hautes.
- Montech : Demande de climatisation

Compte rendus des exercices d'évacuation

L'examen des comptes rendus des exercices d'évacuation qui se sont déroulés au CDFIP de Montauban et à la Paierie départementale a été différé à une prochaine réunion du CHS-CT.

Rapport de l'antenne immobilière de Toulouse sur la Trésorerie Municipale de Montauban

L'examen du rapport d'expertise de l'antenne immobilière a été différé à une prochaine réunion du CHS-CT.

Budget 2014 et propositions de dépenses

Reste 23 179,47 €.

Les dépenses suivantes sont retenues :

Trésorerie Municipale de Montauban : réfection des sols et murs des sanitaires,

SIP-SIE Moissac : achat d'une chaise d'évacuation type évac-chair (après consultation de l'agent concerné),

Nègrepelisse : fourniture d'une main courante pour l'escalier extérieur (la pose sera effectuée par les agents de service),

Divers sites : supports d'écran articulés, fauteuils ergonomiques (en fonction des demandes reçues) et luminaires en fonction du budget restant,

Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS)

L'examen du TBVS 2013 a été différé à une prochaine réunion du CHS-CT.

Questions diverses

Elagage des arbres au CDFiP de Montauban : Une lettre a été adressée au propriétaire de la parcelle jouxtant le CDFiP.

SIP-SIE de Moissac : En réponse à l'inquiétude des agents sur une éventuelle difficulté d'évacuation des services situés coté cantine (partie du bâtiment en "cul de sac"), l'ISST a répondu que des dispositifs d'alerte avaient été installés et permettaient de compenser ce handicap.

Relogement du CDFiP de Montauban : La direction a rappelé le coût des opérations de relogement indiquant que l'enveloppe était contrainte et qu'elle avait dû faire des choix permettant de répondre aux demandes des agents (pouvoir recevoir du public à tous les étages, bureaux individuels). La moquette installée au rez-de-chaussée ne sera donc pas remplacée.

L'enveloppe initiale de 600 000 € a été abondée :

-de 60 000 € pour faire évoluer le câblage informatique du futur bâtiment vers la norme 10GBASE-T permettant la transmission de données jusqu'à un débit de 10 Gbits/s (contre 1 Gbits/s avec le câblage actuellement utilisé),

-de 60 000 € pour mettre l'escalier aux normes ERP (établissement recevant du public). La réglementation ERP prévoit notamment que la hauteur de marche doit être inférieure à 16 cm.

Le coût global de la mise aux normes ERP sur les 3 niveaux est de l'ordre de 200 000 €.

Le dossier de transformation du bâtiment en ERP a été déposé.

La centrale s'occupe du dossier de consultation des entreprises (appels d'offres).

A ce jour le calendrier des opérations de relogement est respecté.

Vos représentants FORCE OUVRIERE en CHS-CT : Alexandre AUDOYNAUD, Anne DIDELIN, Ariel FAURE, Jean-Pierre MAURIE

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu